



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRETE n° 3516 / SG/SML/BRHAS

fixant la liste des candidats admis au concours pour le recrutement
d'un Agent des Services Techniques
spécialité électricien

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (services déconcentrés) (femmes et hommes) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2389/SG/SML/BRHAS du 26 juillet 2007 portant ouverture à titre externe du concours pour le recrutement d'un agent des services techniques qui sera appelé à occuper la fonction d'électricien polyvalent;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2872/SG/SML/BRHAS du 7 septembre 2007 fixant la composition du jury;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2956/SG/SML/BRHAS du 14 septembre 2007 fixant al liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve écrite de présélection du concours externe 2007 pour le recrutement d'un agent des services techniques, spécialité électricien,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 3179/SG/SML/BRHAS du 1^{er} octobre 2007 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique et à l'épreuve orale d'admission du concours externe, ouvert à la Préfecture de La Réunion en 2007 pour le recrutement d'un agent des services techniques qui sera appelé à occuper la fonction d'électricien polyvalent;
- VU** la délibération du jury en date du 12 octobre 2007,
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le candidat suivant est admis au concours d' agent des services techniques, appelé à occuper la fonction d' électricien polyvalent, affecté au Service des Moyens et de la Logistique – Bureau du Budget et du Patrimoine :



PREFECTURE DE LA REUNION

- M. Herbert SMITH, né le 29 mai 1965 à Saint-Benoît, demeurant 28, rue Maurice Chevalier 97430
LE TAMPON

ARTICLE 2 : Les candidats dont les noms suivent sont inscrits sur la liste complémentaire :

1 - M. Laurent CLAIN, né le 14 septembre 1982 à Sainte-Clotilde - demeurant 46, chemin du
Château d'Eau – Bretagne – Bellevue – 97490 SAINTE-CLOTILDE

2 - M. Elie Jeannick CLERVILLE, né le 18 juillet 1966 à Saint-Joseph – demeurant 7, rue Paul
Hoarau – Le Baril – 97442 SAINT-PHILIPPE

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté

Saint-Denis, le 23 octobre 2007

Pour Le Préfet,
Le Secrétaire Général

signé

Franck-Olivier LACHAUD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION